

**L'hon. M. Pepin:** Voilà toute l'affaire. Si on signe un accord de ce genre, il est forcé qu'on gagne à certains moments et qu'on perde un peu à d'autres, mais il faut en juger d'après le bilan total et cela ne semble pas le fort du député aujourd'hui.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les États-Unis cherchent à cet égard à conclure avec le Canada un accord de libre échange ne comportant aucune restriction, le ministre voudrait-il faire demain à l'appel des motions une déclaration sur cette question des plus importantes?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, il faudrait être plus précis. Les États-Unis ne proposent pas un accord de libre échange total. Parmi les nombreuses particularités de l'accord existant, il y a une condition visant le privilège du fabricant de faire de l'importation, et les États-Unis n'ont pas demandé de supprimer cet aspect particulier. Il n'y a pas lieu, je pense, de faire une déclaration aujourd'hui, car ces entretiens ne sont pas encore terminés; il serait donc prématuré de faire une déclaration quelconque.

**M. Hales:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Avant de conclure les arrangements, le ministre voudrait-il faire confiance à la Chambre et lui fournir la chance de débattre cette question?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, sur ce point de l'information aux députés, je me suis extrêmement bien conduit dans le passé, allant jusqu'à inviter les députés qui voulaient faire un brin de causerie avec moi à ce sujet. Je continuerai cette pratique à l'avenir. Le gouvernement ne fera aucun changement à l'accord automobile sans mettre la Chambre au courant.

#### L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTO-MOBILE—LES GAINS DES SOCIÉTÉS ET LES TRANSFERTS DE CAPITAUX

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les conséquences sérieuses des négociations relatives à l'accord sur l'automobile, le gouvernement a-t-il entrepris de déterminer l'accroissement des gains des filiales canadiennes de fabricants américains d'automobiles et le montant des capitaux qu'elles ont transférés aux sociétés mères entre 1965 et 1968?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le  
[L'hon. M. Pepin.]

gouvernement possède ces renseignements. Le ministre du Revenu national connaît le montant des bénéfiques que réalisent ces entreprises. Mais la question du député apporte un élément important, c'est-à-dire qu'il faut bien distinguer entre la balance commerciale et la balance des paiements. Nous avons été beaucoup plus heureux dans le premier cas que dans le deuxième. Chaque fois qu'on produit une nouvelle voiture au Canada, une société américaine bénéficie de dividendes plus généreux. C'est là un des nombreux points que nous avons fait valoir dans nos entretiens avec nos voisins du sud. L'accord est avantageux et pour le Canada et pour les États-Unis.

**M. Orlikow:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si les bénéfiques augmentent, c'est aussi que les Canadiens paient plus pour leurs voitures. Le gouvernement va-t-il déposer à la Chambre les renseignements dont il dispose afin que les Canadiens puissent évaluer les effets réels de l'Accord?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur et moi-même avons souvent répondu à cette question. Dans l'analyse du prix d'une voiture, il faut tenir compte de facteurs tels que la productivité comparée de l'industrie automobile au Canada et aux États-Unis, et les coûts comparés de production et de répartition. En fait, l'écart des prix entre les deux pays a diminué. Il était de 8 à 10 p. 100 au début de l'Accord. Il n'est plus que de 3.5 p. 100.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je me vois dans l'obligation d'interrompre le ministre et le député. Il me semble que nous entamons une controverse. Il conviendrait peut-être d'aborder la question suivante.

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LIBAN—LE CANADA ET LA RÉOLUTION DE L'ONU AU SUJET DE L'INCURSION ISRAËLIENNE

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir poser ma question avant que la période des questions orales soit terminée.

J'aimerais demander à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a été avisé par le Conseil de sécurité des Nations